

Déclaration de salaire inférieur à une année

Employeur, n° d'assuré / n° IDE

/

Nom

NPA, lieu

Employé/e, n° d'assuré

Prénom Nom

N° AVS

Date de naissance

année	durée de l'emploi du au		salaire AVS brut total (en espèces et en nature*)	Des déductions LPP ont-elles été effectuée ?	
				oui	non
				oui	non
				oui	non
				oui	non
				oui	non

* Le salaire en nature s'élève à CHF 990.--

L'employé(e) reviendra-t-il/elle travailler chez vous l'année prochaine?

oui

non

État civil

marié/e

date _____

divorcé/e

date _____

célibataire

veuve/veuf

Remarques:

Veillez bien noter que les indemnités journalières de maladie et d'accident ainsi que les allocations familiales ne sont pas soumis à l'obligation de cotiser à l'AVS/ à la LPP !

L'employeur certifie l'exactitude des données ci-dessus

Lieu et date

Timbre et signature de l'employeur

